

SÉNAT - Apprentissage à la division de la communication institutionnelle et multimédia

Paris (75006), France
Référence : gqwrbtkr1v



Type de contrat : Contrat d'apprentissage

Date de démarrage : 01/09/2025

35h/semaine

Qualification : Non précisé

Entreprise

La **direction de la Communication du Sénat** a pour missions :

- les relations avec les médias et la presse ;
- la conception de documents et la diffusion par tous moyens appropriés d'informations sur l'organisation, le rôle, les travaux et les activités du Sénat ;
- la gestion des sites internet et intranet et l'animation du réseau de leurs contributeurs ; et, conjointement avec la direction des Systèmes d'Information, leur conception et leurs évolutions ;
- la définition de la stratégie du Sénat sur les réseaux sociaux et leur gestion opérationnelle ;
- la gestion de la politique audiovisuelle du Sénat et des équipements utilisés à cette fin ;
- la constitution d'une documentation sur toute information relative au Sénat diffusée dans les médias ;
- la gestion des manifestations et événements organisés au Sénat et dans le Jardin du Luxembourg ; à ce titre, elle assure la coordination des interventions des autres directions concernées dans ce domaine.

Elle comprend 4 divisions :

- Division de la Presse, de l'audiovisuel et des relations extérieures ;
- Division de la communication événementielle ;
- Division de la communication institutionnelle et multimédia ;
- Division de la gestion des moyens et des ressources.

La **division de la communication institutionnelle et multimédia** est chargée :

- de gérer les sites internet, les outils participatifs (consultations et pétitions) et l'intranet du Sénat ;
- de définir la stratégie de communication du Sénat sur les sites internet, les réseaux sociaux et l'ensemble des supports numériques, en rendant compte de l'activité du Sénat dans le respect du pluralisme ;
- de la veille réputationnelle sur les réseaux sociaux ;
- de développer des stratégies de communication en ligne vers des publics ciblés en appui des travaux des différents organes législatifs concernés du Sénat ;
- de concevoir et réaliser, en concertation avec les directions concernées, les documents d'information et les vidéos sur l'organisation, le rôle et l'activité du Sénat ainsi que les publications relatives à la valorisation de son patrimoine.

Mission

L'apprenti(e) sera associé(e), sous l'autorité de son maître d'apprentissage (le responsable de la division), aux missions de la division de la communication institutionnelle et multimédia, et, plus spécifiquement :

- organisation de tournages de vidéos ;
- préparation de storyboards ;
- prises de vues des vidéos ;
- montage et sous-titrage de vidéos ;
- création de tutoriels vidéos ;
- réalisation de motion design ;
- création de pictogrammes et logos ;
- réalisation de brochures et infographies.

Durée et rythme de l'apprentissage :

Contrat d'apprentissage **d'un an sur l'année universitaire 2025-2026** (septembre/octobre 2025 à septembre/octobre 2026). Le rythme de l'alternance doit permettre soit une présence en continu sur plusieurs semaines chez l'employeur, soit une présence 3 jours par semaine chez l'employeur et 2 jours en école.

Profil recherché

Étudiant(e) en master 1 ou master 2 en :

- design graphique ;
- direction artistique ;
- graphiste motion designer.

Le/la candidat(e) réunit les qualités suivantes :

- bonne connaissance des logiciels de la suite Adobe (Ae, Pr, Ps, Ai, etc.) ;
- connaissances appréciées en 3D et sound design ;
- connaissance des réseaux sociaux appréciée ;
- disponibilité et aptitude au travail en équipe, capacité d'adaptation ;
- discrétion professionnelle.

Modalités du contrat d'apprentissage :

- Remboursement des frais de transport selon la réglementation en vigueur (75% de l'abonnement mensuel) ;
- Possibilité de prise en charge de la mutuelle ;
- Accès au restaurant du personnel (tarif préférentiel).

Candidatures :

Les candidats sont invités à transmettre avant **le 27 avril 2025**, leur **curriculum vitae**, accompagné d'une **lettre de motivation** précisant leur **rythme d'alternance**.

Il est demandé aux candidats de ne postuler qu'à deux offres d'apprentissage.

Informations complémentaires

Salaire : Non précisé

